



ABC arbitrage

Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2019

Réunie le vendredi 14 juin 2019 sous la présidence de Dominique Ceolin, Président-directeur général, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société ABC arbitrage a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées.

L'assemblée fut l'occasion de détailler les conditions de réalisation du résultat 2018, 24ème exercice positif consécutif pour le groupe. Conformément aux annonces déjà faites en mars 2019, le groupe a fait face à un environnement entropique propice aux chocs de volatilité brutaux mais parfois très courts dans le temps, bien identifiés dans cette ère des banques centrales qui perdure depuis 6 ans. Seuls quelques mois, février 2018 et le T4 2018, sont venus retrouver des niveaux normalisés de volatilité, premier indicateur auquel sont corrélés les résultats du groupe. Cette situation défavorable a été accentuée par un ralentissement sensible des opérations de fusions-acquisitions et des opérations sur titres, ralentissement qui s'est poursuivi au cours des premiers mois de 2019.

Dans ce contexte, que les banques centrales semblent vouloir prolonger, le groupe confirme sa volonté d'intensifier ses investissements sur ses savoir-faire historiques qui continuent de produire les résultats significatifs attendus dans des marchés standards. Un autre axe important de ses objectifs actuels est le développement de son activité de gestion pour compte de tiers, activité lui permettant de compenser les périodes de basse volatilité. A ce titre, soulignant la qualité de performances des fonds du groupe, récompensés par un prix en 2018, Dominique Ceolin a annoncé qu'une capacité supplémentaire de collectes de 250 à 300 m€ est ouverte depuis fin 2018 et que l'intégration d'expertises externes est également à l'étude. Le contexte de marché ayant peu évolué au cours du S1 2019, le rythme d'activité du groupe pour ce semestre est proche du rythme d'activité du S1 2018. Ce rythme d'activité est cohérent avec les paramètres de marché rencontrés et le savoir faire du groupe.

Parmi les résolutions adoptées, l'assemblée ordinaire, après avoir approuvé les comptes sociaux et consolidés, a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2018 un solde de 0,23€ par action ordinaire. Compte tenu du versement de 0,20€ par action en novembre 2018, les distributions afférentes à l'exercice 2018 s'élèvent ainsi à 0,43€ par action.

Le conseil d'administration qui s'est réuni postérieurement à l'assemblée générale a décidé pour cette fois de ne pas utiliser la possibilité du paiement du dividende en action conformément à ce qui a été exposé en assemblée générale. Le montant du versement prélevé sur la prime d'émission sera précisé au moment du paiement.

Le calendrier de distribution de 0,23€ par action est le suivant :

- date de détachement : mardi 9 juillet 2019
- date de paiement : jeudi 11 juillet 2019

L'assemblée générale a également décidé du versement d'un montant de 0,10€ par action en octobre 2019 et à nouveau 0,10€ en décembre 2019. Ces deux montants seront prélevés sur la prime d'émission dans un calendrier qui sera précisé lors de la publication des résultats semestriels.

Enfin pour rappel, ABC arbitrage a l'intention de verser 0,10 € complémentaire en avril 2020.

L'ensemble de ces informations est accessible sur le site internet du groupe sur le lien suivant : abc-arbitrage